

# VOUS CONSTATEZ DES **MORTALITÉS** OU DES **AFFAIBLISSEMENTS** DE COLONIES D'**ABEILLES**



DÉCLAREZ LES RAPIDEMENT à l'OMAA Bretagne  
(Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère)

Un guichet  
à votre  
écoute

Un vétérinaire  
diplômé en  
pathologie  
apicole

7 jours  
sur 7

OMAA

Une prise  
en compte  
de votre  
déclaration

Tout au  
long de  
l'année

Un retour  
individualisé

UN NUMÉRO : 02 44 84 68 84  
ET/OU [declaration-omaa@gtv-bretagne.org](mailto:declaration-omaa@gtv-bretagne.org)



Pour vous aider à comprendre ce qui impacte vos colonies



Pour participer collectivement à la meilleure connaissance des troubles de santé de l'abeille mellifère

Pour plus d'information : <http://plateforme-esa.fr>

